



Paris, le 20 juillet 2018

A Monsieur DUSSOPT,  
Secrétaire d'État à la Fonction publique

Monsieur Le Ministre,

Le Président de la République a déclaré l'égalité Femmes-Hommes « *Grande cause nationale* » du quinquennat. Le ministère de l'Action et des Comptes Publics a entamé des premières concertations sur cette question dans la Fonction publique. Nos organisations attendent des actes forts et ne se contenteront pas de simples mesures d'affichage.

Le bilan de la mise en application de l'Accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes révèle, qu'après 5 ans, encore trop peu d'avancées concrètes ont été faites.

L'employeur public a le devoir de faire respecter l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il se doit d'être exemplaire et d'intégrer l'égalité réelle dans toutes les discussions et projets selon la démarche intégrée actée par nos organisations et les employeurs de la Fonction publique dans l'accord de 2013.

Or, aujourd'hui nombre de réformes, de restrictions budgétaires, sont porteuses de régressions en contradiction avec l'exigence d'égalité réelle.

De même le refus d'augmenter la rémunération des congés familiaux -dont le congé parental- prévue dans une directive européenne démontre que le gouvernement n'est pas encore prêt à dégager des moyens pour rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le projet intitulé « *Refonder le contrat social avec les agents publics* » risque d'accentuer les inégalités professionnelles au sein de la Fonction publique

Dans le cadre de la concertation égalité Femmes - Hommes dans la Fonction publique, et suite aux travaux des groupes de travail, nos organisations syndicales souhaitent la négociation d'un nouvel accord qui permette d'aller au-delà de celui de 2013, qui débouche sur l'instauration de mesures contraignantes pour les employeurs.

C'est pourquoi, nous tenons à vous faire connaître les points que cette négociation devra traiter :

- La revalorisation des métiers et filières à prédominance féminine avec comme finalité la négociation de grilles indiciaires ;
- La prise en compte de la pénibilité des métiers à prédominance féminine ;
- La neutralisation effective et réelle des effets des congés maternité, des congés afférents à la grossesse, congés parentaux et toutes absences liées à la grossesse et à l'éducation des enfants sur les carrières ;
- Le développement des dispositifs de garde d'enfants adaptés ;
- La mise en œuvre de mesures contraignantes pour les employeurs publics concernant la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Tous ces objectifs à atteindre ne peuvent s'envisager autrement qu'accompagnés de budgets dédiés à hauteur des enjeux fondamentaux qu'ils représentent mais également d'engagements fermes en termes d'échéances et d'inscription dans des textes réglementaires et/ou législatifs.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

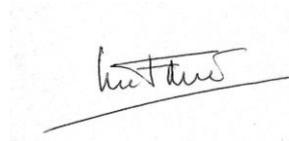
Le Secrétaire Général  
de l'UFSE-CGT  
**Jean- Marc CANON**



La Secrétaire Générale  
de l'UFFA-CFDT  
**Mylène Jacquot**



Le Secrétaire Général  
de l'UNSA  
**Luc FARRE**



La Secrétaire Générale  
de la FSU  
**Bernadette GROISON**



La Déléguée Générale  
de SOLIDAIRES  
**Gaëlle MARTINEZ**



Le Président  
de l'Interfon CFTC

**Denis LEFEBVRE**



Le Président de la FA-FP  
**Bruno COLLIGNON**



**Nathalie MAKARSKI**  
Présidente de la Fédération des  
Services Publics CFE CGC

